

Compte rendu du conseil municipal du 16 février 2015

Le conseil municipal a donné un avis favorable aux dossiers suivants :

1/ Groupe maternelle marché à procédure adaptée

Monsieur le Maire donne lecture du résultat de la consultation des entreprises. (La commission d'ouverture des plis s'étant réunie le 30 janvier 2015). Il faut savoir que 130 entreprises ont répondu sur les 11 lots qui ont été définis. Ont été retenues :

	Entreprises	Montants HT
Lot 1 Terrassement, VRD	DUMAS	296 504.45 €
Lot 2 Gros œuvre, maçonnerie	SAUGEY	285 405.21 €
Lot 3 Charpente bois – couverture bardage	FRANCO DENIS	229 504.08 €
Lot 4 Menuiseries extérieures alu - serrurerie	BORELLO ISOCLAIR	99 661.97 €
Lot 5 Cloisons – faux plafonds	COGNE MARION	77 694.79 €
Lot 6 Menuiseries intérieures bois	CHANUT	56 236.08 €
Lot 7 Carrelage – faïences	SIAUX	17 317.87 €
Lot 8 Revêtement de sols souples	CIOLFI	26 989.57 €
Lot 9 Peintures intérieures et extérieures	RAVALTEX	25 809.09 €
Lot 10 Plomberie – sanitaires – chauffage	PELLET	135 218 €
Lot 11 Electricité – courants forts et faibles	ENCREL	64 994 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** les offres faites par les entreprises pour un montant de travaux de 1 315 335.11 € ht, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation des travaux.

2/ Finances

-Le montant global **des travaux de mise en conformité des vestiaires du foot et de création de deux vestiaires supplémentaires** s'élève à 197 340 € HT. Une demande de subvention sera adressée au Conseil Général de l'Isère et à la Fédération Française de Football.

-Un dossier de subvention sera déposé au titre de la réserve parlementaire pour la construction du groupe maternelle et du restaurant scolaire.

-Le conseil municipal par délibération en date du 14 avril 2011 s'était engagé à abandonner avant fin 2012 l'usage des produits phytosanitaires, hors les produits acceptés en agriculture biologique, dans la gestion de ses voiries et dépendances.

Plusieurs étapes sont mises en place pour la démarche « zéro phytos » avec notamment, dans un 1^{er} temps, la réalisation d'un plan de désherbage par un prestataire extérieur. Dans un

second temps, un matériel spécifique sera acheté par la commune qui bénéficie de l'assistance technique du Syndicat Rivières des 4 Vallées sur ce dossier.

Une subvention sera sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau pour cette opération. Le conseil municipal à l'unanimité s'engage à poursuivre la démarche « zéro phytos ».

-Pour la construction du groupe « maternelle », un emprunt d'un montant de 1 000 000 € sera contracté auprès de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes à taux fixe (2%) sur 20 ans.

-Dans le cadre des travaux réalisés par RTE (Réseau Transport Electricité) sur la ligne 400 kv Chaffard – Coulange pylône n°26, une route communale a été endommagée. L'entreprise INABENSA propose de verser à la commune la somme de 2340 € au titre de la réparation de la route.

3/ Commissions communales

-Une commission communale est mise en place pour la recherche d'un médecin sur notre commune. Elle sera composée des membres de la commission animations commerciales communale et des membres de la commission économie de la CCCND : TOUCHANT Muriel, SAYER Yvan, VIGNAT Ingrid, NAVARRO Isabelle, MOSA Denise, PETIET Andrée, ROZIER Franck, VIVIER Philippe.

-La liste des membres de **la Commission communale des impôts directs** avait été proposée par le conseil municipal le 22 mai 2014. Les services fiscaux précisent qu'il convient d'ajouter un commissaire extérieur et proposent le nom de Mme MARTIN Karine domiciliée à St Georges d'Espéranche.

4/ SEDI

-Dans le cadre de la disparition des tarifs réglementés de vente d'électricité dès le 1^{er} janvier 2016, et de l'obligation pour la commune de mettre en concurrence les contrats d'alimentation des bâtiments publics d'une puissance installée supérieure à 36 kva, le SEDI (Syndicat des Energies du Département de l'Isère) propose de mettre en place une procédure d'achat groupé d'électricité.

Cette procédure permettra de bénéficier de meilleurs prix sur le marché et la commune conservera l'exécution de ses contrats en toute autonomie. Le conseil municipal se prononce à l'unanimité **pour l'adhésion de la commune au groupement de commandes du SEDI.**

5/ Création d'un bassin d'écrêtement

Le dossier de réalisation d'un bassin d'écrêtement, déposé auprès de l'Agence de l'eau en 2011, a été validé récemment. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 400 000 €. L'achat du terrain nécessaire à cet équipement a été effectué. Une consultation des entreprises sera lancée pour la réalisation de cette opération.